Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260917-DC2026091609-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260916/09 :
Convention des moyens d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Elodie CERVO a donné pouvoir à Laurence LE PABIC
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Pouvoirs : 1 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Carine PUREN
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 28 conseillers municipaux présents

---

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.
Ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.
Il peut s'agir de conseil en organisation, pour le RIFSEEP, en coaching…le cout facturé est de 89€/h.

La convention définit les conditions générales de recours et d'utilisation des services facultatifs.
Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG.

Compte tenu que la convention en vigueur arrive à échéance le 31/12/2026, il est proposé de renouveler la convention avec le CDG pour une durée d'exécution de 6 ans, à compter du 1er janvier 2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention des moyens d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion du Morbihan pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2032, ci-annexée ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Commune.**

PLUNERET, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN